

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

---

COMMUNE DE VERSOIX

---

# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

## DE L'EXERCICE 1927

présenté au Conseil Municipal le 22 mai 1928

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE - BOULEVARD JAMES-FAZY, 17

1928

# RENSEIGNEMENTS UTILES

Toute communication, demande ou plainte doit être adressée par écrit au Maire.

Le Maire reçoit en Mairie sur rendez-vous.

Compte de chèques postaux : I-2827.

## SECRETARIAT

Le Secrétaire se trouve à la Mairie, tous les jours, de 11 h. 15 à midi, de 17 heures à 19 heures, du 15 mars au 15 octobre; — de 16 h. à 18 heures, du 15 octobre au 15 mars.  
Téléphone : N° 25

## ÉTAT CIVIL

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat-civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi de 11 h. à midi ou de 16 à 17 heures. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il est exigé une finance de 5 francs.

## SERVICE INCENDIE

En cas d'alerte, téléphoner à M. le capitaine Wicht, N° 108, ou au poste de gendarmerie, N° 4.

## INSPECTEUR DU BÉTAIL

M. Marc RATTON, domicilié à Versoix-la-Ville, Tél. N° 110.  
Suppléant : M. MARTIN, Emile, domicilié à Versoix-la-Ville.

## VOIRIE

L'enlèvement des immondices est assuré à Versoix-la-Ville comme à Versoix-le-Bourg. Le service de voirie, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1928, est assuré dans un périmètre compris entre le lac, le pont de la Versoix, la rue des Moulins, le chemin des Colombières, la route de St-Loup jusqu'au canal, le chemin de dessous St-Loup, le chemin de Biolay jusqu'au ch. de Ravoux, le chemin de Ravoux, l'avenue de Montfleuri et la frontière vaudoise en Brail. Le tombereau passe avant 7 h. du matin, du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre; avant 8 h. du matin du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars, les mercredis et samedis.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi, dans le même périmètre.

## TROTTOIRS DANS LE BOURG

Par arrêté du 24 septembre 1924, approuvé le 17 octobre 1924 par le Conseil d'Etat, il est interdit d'entreposer sur les trottoirs des marchandises, tables, chaises, arbustes, tonneaux, bicyclettes, réclames mobiles, décrotoirs ou tous objets quelconques.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

COMMUNE DE VERSOIX

**COMPTE RENDU ADMINISTRATIF**  
DE L'EXERCICE 1927

présenté au Conseil Municipal le 22 mai 1928

PAR

M. Charles RAMSEYER, Maire



GENÈVE

IMPRIMERIE CENTRALE - BOULEVARD JAMES-FAZY, 17

1928

## CONSEIL MUNICIPAL

élu les 14-15 mai 1927

MM. MUNDINGER, Charles (T)	MM. DUTOIT, Hermann (F)
RAMSEYER, Charles (F)	VËLKI, Albert (T)
BORNET, Franç. (F et T)	TIERCY, Georges (F)
RESS, Albert (T)	BORDIER, Pierre. (F)
FERRIER, Jean (T)	PICCOT, Eugène (F)
MACHERET, François (T)	WURST, Armand (F)
WIDMER, Emile (F)	WURST, Louis (T)
GUËX, Adolphe (T)	

\* La lettre (T) désigne MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des travaux ; la lettre (F), MM. les Conseillers faisant partie de la Commission des finances.

Lors de l'élection des 28-29 mai 1927, ont été élus :

*Maire* : M. RAMSEYER, Charles.

*Adjoints* : MM. MUNDINGER, Charles ; BORNET, François.

*Secrétaire de la Mairie* : M. GARCIN, Louis.

---

### Répartition des fonctions

M. RAMSEYER : Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Etat-Civil, Service du feu.

M. MUNDINGER : Routes, Travaux.

M. BORNET : Police et suppléance de l'Etat-Civil.

---

### STATISTIQUE :

#### Commune de Versoix

Surface : 1055 hectares 31 ares

Population en 1927 :

Genevois . . . . .	641	/	Suisses . . . . .	1646
Confédérés . . . . .	1005	\		
Etrangers . . . . .				454
			Population totale . . .	2100

Nombre de ménages . . . . . 566

## COMMUNE DE VERSOIX

---

# RAPPORT ADMINISTRATIF

présenté

au Conseil municipal dans la séance du 22 mai 1928

---

MESSIEURS LES CONSEILLERS,

Un an est vite passé ! Les élections du mois de mai 1927 sont encore bien près de nous et un exercice administratif touche à sa fin. Conformément à la loi, je vous présente un rapport sur l'activité de la Mairie. Ce rapport sera succinct : notre activité a été limitée par le budget de 1927. Nous n'avons fait que veiller à l'exécution des décisions prises par l'ancien Conseil.

Le Conseil municipal a été réélu les 14 et 15 mai dernier après une législature de 5 ans. Nous avons regretté l'échec de quelques collègues qui apportaient à notre Conseil un grand intérêt. C'est le lieu de rappeler ici la mémoire de deux Conseillers, Charles Bordet et Charles Pellet, qui ont disparu à la force de l'âge, en pleine activité. Nous en gardons un vivant souvenir.

Nous tenons à rendre témoignage à l'excellente administration de M. le Maire Bordier. Avec compétence et dévouement, il a dirigé pendant 7 années notre commune et il laisse les finances dans une excellente situation, ce qui facilite la tâche de son successeur.

Le Conseil municipal a tenu 10 séances pleines d'intérêt. Vous y avez montré de l'assiduité et vous nous avez apporté votre collaboration bienveillante. La courtoisie a été toujours de mise dans nos débats ; nous dirons même qu'un sentiment amical n'a cessé de régner dans nos assemblées. Vous avez tenu à rester en dehors des préoccupations politiques et d'intérêt personnel, n'ayant en vue que le développement de notre chère commune.

Cette collaboration m'a été précieuse. Je vous en témoigne ma reconnaissance.

La population de Versoix est en continuelle augmentation. Les constructions surgissent, et si certaines industries semblent subir une période de crise, l'agglomération s'étend. Les communications faciles, le développement de l'automobilisme en particulier nous valent de nouveaux contribuables. Pendant quelques années, nous aurons à faire face à de grosses dépenses pour mettre en état le réseau de nos chemins.

## Chemins communaux

La rectification du *chemin de La Bâtie*, prévue depuis longtemps, a été réalisée. Un contour dangereux a été rélargi et le talus de la propriété Jaccottet étayé par un mur de soutènement en béton.

Nous avons demandé à Mme Dumont l'emprise nécessaire pour couper le contour de la même route au « *Petit St-Loup* ». Nous remercions Mme Dumont de nous avoir cédé gratuitement ce terrain. Des canaux ont été placés dans le ravin et, quand nous aurons le remblai suffisant, nous envisagerons la rectification de la route.

*La chaussée entre le canal et le château de St-Loup* était dans un état si lamentable que des accidents étaient à craindre. Bien que cette dépense ne fût pas prévue au budget, vous avez décidé de réparer ce tronçon dès l'automne. Nous avons profité de l'occasion offerte par les C. F. F. d'utiliser le ballast de la voie ferrée. Ce travail a été payé sur le budget de 1928.

Nous avons enfin rechargé le *chemin de Villars*, dans la partie dénommée « *Colombières* », ainsi que la *rue de l'Industrie*. Ces travaux étaient indispensables pour recevoir le gouddronnage.

*L'égout de l'avenue du Mont-Blanc*, obstrué par des racines, a produit à deux reprises des inondations qui nous ont obligés à faire des réparations coûteuses. Les arbres fautifs ont été obligeamment abattus par le propriétaire.

Un essai concluant a été tenté de revêtir le contour de la route sous le passage du chemin de fer en tar-macadam. Nous comptons, cette année, employer ce procédé qui donne satisfaction, pour une nouvelle étape.

Nous avons aménagé un trottoir sur l'emplacement de l'égout créé sur la route de Richelien. Souhaitons qu'il rende service aux nombreux piétons qui utilisent ce chemin.

## Goudronnage

Cette opération donne d'excellents résultats. Nous avons fait goudronner pour la seconde fois la rampe de la Gare, la rue des Moulins, le quai et le préau de l'Ecole enfantine. C'est une économie certaine sur l'entretien des routes et il devient de plus en plus urgent de se protéger contre la poussière d'une circulation toujours plus intense. Cependant, le goudronnage n'est efficace que sur certaines matières d'agrégation et il faudra remettre en état certaines artères avant de pouvoir faire ce travail.

## Bâtiments communaux

Une dernière classe possédait encore un vieux plancher de sapin. Il a été remplacé par un *parquet de chêne*, ce qui supprime en grande partie la poussière et facilite le balayage.

Nous avons profité des vacances pour remettre en état la *salle de la Mairie*. Le parquet et le plafond ont été refaits.

Les *salles de couture et de repassage* ont été peintes à l'huile. Un corridor inutile a été supprimé dans le but d'agrandir cette dernière salle.

L'*appartement de la concierge* demandait une revision complète. La loge n'avait subi aucune réparation depuis fort longtemps. Nous avons refait la peinture et installé le gaz. Une transformation d'une ancienne cuisine au 2<sup>me</sup> étage nous a permis de créer une grande chambre confortable. Nous avons supprimé une paroi et refait le plancher. Nous prétendons qu'une commune se doit de donner l'exemple en logeant convenablement ses employés.

## Ecole enfantine

Les locaux de l'Ecole enfantine laissaient beaucoup à désirer. L'installation des W.-C. était défectueuse ; les enfants, obligés de sortir du bâtiment par tous les temps, étaient exposés à des refroidissements. L'entretien en était difficile et la surveillance impossible. Nous n'avons pas reculé devant un travail urgent : En sacrifiant quelques mètres carrés d'une classe, nous avons créé un vestibule et percé une porte dans le mur. Un lavabo a été placé et l'installation est maintenant suffisante. La peinture des classes a été renvoyée à l'été prochain.

## Lavoir de Versoix-la-Ville

Cet établissement n'est plus guère fréquenté. Depuis quelques années, l'Association des Intérêts de Versoix-la-Ville en assure l'entretien contre remise des locaux dont elle tire parti. La toiture de ce bâtiment était en mauvais état. Il a fallu y faire les réparations les plus urgentes.

## Eclairage électrique

*Nouvelle convention.* — Depuis 1896, date à laquelle la Ville de Genève a repris l'exploitation de l'ancien réseau de Versoix, nous étions liés par une convention devenue, du fait de l'accroissement du réseau, fort désavantageuse pour la commune. Les bénéfices éventuels devaient être partagés avec les Services industriels, tandis que les déficits étaient entièrement à notre charge. Depuis de nombreuses années, l'exploitation n'enregistre que de lourds déficits qui ont été portés en compte et constituent une dette au montant de 27,196 fr. 10 au 31 décembre 1927.

Cette convention est heureusement arrivée à échéance. Le nouveau projet est beaucoup plus favorable. Il nous assure une redevance annuelle calculée sur la base de 1  $\frac{1}{2}$  % de la recette brute. L'extension du réseau n'incombe plus, à la commune, ni son entretien. Nous amortirons cette dette aussitôt que possible et nous serons alors débarrassés d'un lourd souci qui a pesé trop longtemps sur les finances communales.

Il va sans dire que l'éclairage des routes communales reste à notre charge.

Le chemin de St-Loup, très fréquenté, a été éclairé jusqu'au canal. Nous avons, d'autre part, remplacé 5 becs de gaz qui coûtaient fort cher, par des lampes électriques qui brûlent jusqu'au matin. La consommation des 8 lampes coûte beaucoup moins que les 5 candélabres à gaz.

## Incendie

La Compagnie des sapeurs-pompiers a été très éprouvée par les décès du 1er lieutenant Pellet et du sergent Bordet. Officier enthousiaste, Ch. Pellet apportait à la Compagnie son bon sens éclairé et son esprit de civisme. Charles Bordet, sous-officier dévoué, est mort en pleine jeunesse. Ces deux citoyens laissent parmi leurs camarades un grand vide.

La Mairie a demandé à l'Etat-Major d'organiser un cours d'instruction pour lui permettre de reconstituer les cadres.

Les pompiers ont reçu toute notre bienveillante attention. La Mairie témoigne depuis quelques années un grand intérêt à ce corps et cherche à encourager ces citoyens dévoués. Malgré les automobiles et le Poste permanent, nous ne saurions, comme d'aucuns le prétendent, nous passer de notre Compagnie et de la pompe. L'Etat-Major se donne beaucoup de peine pour instruire les pompiers à leur tâche difficile.

Nous les avons vus à l'œuvre une nuit de décembre, lors d'un incendie qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves. Un hangar prit feu par une forte bise et menaçait toute l'agglomération de Versoix-la-Ville. Malgré les difficultés, les pompiers se sont rendus rapidement maîtres du feu. Des leçons ont été tirées de cette manœuvre et porteront des fruits.

A l'appel d'un particulier, le Poste permanent de Genève, croyant la Compagnie en difficulté à cause de la bise, s'est obligeamment transporté avec son matériel automobile pour offrir ses services. Il n'est pas intervenu, mais vous avez tenu à lui exprimer votre reconnaissance en versant un don à sa Caisse de secours.

La Mairie croit devoir rappeler que la loi prévoit les circonstances dans lesquelles les pompiers des communes voisines doivent être alarmés, et que *le maire seul, ou son délégué, est compétent pour réclamer les secours nécessaires.*

## Bibliothèque communale

Cette institution est appréciée de plus en plus par la population. Le Département de l'Instruction publique nous a fait un nouvel envoi de livres et la commune, de son côté, a alloué une subvention plus forte. La Mairie n'a pas encore résolu la question du local. Les livres devraient être mis à l'abri de la poussière et renouvelés. La fréquentation suit une marche progressive.

En 1926,	2149	volumes	ont	été	distribués	à	1101	personnes.
En 1927,	2522	»	»	»	»	»	1312	»

## Concierge des écoles

Après 22 ans de bons services, Mme Grosfillier a désiré se reposer. A l'occasion de la fête des Promotions, le Maire lui a adressé des remerciements et lui a remis, en votre nom, un

petit souvenir. Nous souhaitons à Mme Grosfillier de longues années d'un repos bien gagné.

Vous avez appelé, pour lui succéder, Mme Joseph Martin, qui remplit ses fonctions avec zèle et bonne humeur.

## Ecoles

Statistique au 1er octobre 1927 :

*Ecole enfantine :*

Classe de Mlle Margot . . . . .	24	
Classe de Mme Fish . . . . .	26	50 élèves
	<hr/>	

*Ecole primaire, Ire année :*

Classe de Mme Debourgogne . . . . .	27	
-------------------------------------	----	--

*Ecole primaire, II<sup>me</sup> année :*

Classe de Mme Mundingier . . . . .	25	
------------------------------------	----	--

*Ecole primaire, III<sup>me</sup> année :*

Classe de Mme Bacher . . . . .	22	
--------------------------------	----	--

*Ecole primaire, IV<sup>me</sup> année :*

Classe de M. Chambordon . . . . .	24	
-----------------------------------	----	--

*Ecole primaire, V<sup>me</sup> année :*

Classe de M. Hodel . . . . .	8	
------------------------------	---	--

*Ecole primaire, VI<sup>me</sup> année :*

Classe de M. Hodel . . . . .	21	127 élèves
	<hr/>	

*Ecole secondaire, Ire année :*

Classe de M. Ramseyer . . . . .	20	
---------------------------------	----	--

*Ecole secondaire, II<sup>e</sup> année :*

Classe de M. Ramseyer . . . . .	9	29 élèves
	<hr/>	

Total 206 élèves

*Ecole de Chavannes :*

Elèves du hameau de Sauvernier . . . . .	12 élèves	
--	-----------	--

Le personnel enseignant n'a pas été modifié cette année. Nous avons fêté les 25 ans d'activité de Mlle Lacroix en qualité de maîtresse de couture. Ses nombreuses volées d'élèves ont tenu à lui témoigner leur reconnaissance et la commune, de son côté, lui a remis un souvenir.

Le nombre des élèves n'a pas augmenté à l'Ecole primaire. Une volée (5<sup>me</sup> année) très réduite est cause de ce déficit. Avant 2 ans, il faudra trouver probablement un nouveau local pour abriter une 6<sup>me</sup> classe.

## **Ecole de Chavannes**

Cette Ecole vaudoise continue à recevoir nos enfants de Sauvignier, qui constituent d'ailleurs la majorité de la classe. Ils y reçoivent un excellent enseignement de la maîtresse, Madame Coindet, à qui nous exprimons notre reconnaissance. La commune de Versoix participe à la finance scolaire que Chavannes réclame à l'Etat de Genève.

## **Courses scolaires**

Les courses de fin d'année ont fort bien réussi. Elles ont conduit nos écoliers soit aux Rochers-de-Naye, au Lac de Bret, au Mont-Pèlerin et aux Gorges du Fier. De nombreux parents accompagnent leurs enfants. Ces courses datent dans la vie des élèves qui en rapportent des impressions inoubliables.

## **Cinéma scolaire**

Vous avez constamment refusé à des entrepreneurs de spectacles de cinéma d'utiliser la Salle de Réunion pour des représentations. Le cinéma doit garder à Versoix aussi longtemps que possible son but éducatif. Les régents et régentes, désireux d'acquiescer ce merveilleux moyen d'enseignement, ont organisé des séances pour trouver les fonds. La population a répondu avec empressement. Ces séances ont rapporté une somme de 600 fr. Le Conseil a alloué une subvention de 500 fr., ce qui a permis l'acquisition d'un appareil qui donne entière satisfaction. Les élèves en ont déjà profité à plusieurs reprises. Le Département de l'Instruction publique met à la disposition des écoles une collection de films documentaires. Cet appareil ne sera utilisé que pour l'école et par le comité des conférences.

## **Conférences**

Elles ont été suivies par un public nombreux et assidu. Nous prions les parents de n'y pas amener des enfants trop jeunes, qui n'en retirent aucun profit, et qui dérangent les grandes personnes. Nous adressons à nos conférenciers un chaud merci.

*Hiver 1927*

18 janvier : En Islande, la chasse à la baleine ; M. H. Larsen.

23 janvier : La conquête de l'air ; Film.

*4<sup>er</sup> février* : Les plantes narcotiques , M. le Professeur Lendner.

*8 février* : Rodolphe Topffer ; M. P. Chaponnière.

*13 février* : La Tchécoslovaquie ; M. J. Milec.

*22 février* : Beethoven ; M. E. Christen.

*29 février* : Les oiseaux migrateurs ; Film.

*7 mars* : En terre sainte , M. G. Fatio.

## **Canal**

Bien que l'eau du canal ne soit plus utilisée pour la consommation, nous devons de temps en temps le nettoyer. Nous nous excusons de devoir, pendant cette période, priver d'eau nos abonnés. Cette année, le curage a été effectué dans de bonnes conditions et il a été rapidement mené.

## **Eau potable**

En collaboration avec le Service d'hygiène, une borne-fontaine a été placée à La Bâtie. La commune ne supporte que le prix de l'abonnement de 1 litre à la minute.

## **Rectification de frontière**

Depuis la correction du lit du « Creuson », petit ruisseau qui se jette dans La Versoix, à La Bâtie, une parcelle de terrain appartenant à la commune de Collex se trouvait enclavée. Un accord est intervenu entre les deux Conseils par l'intermédiaire du Registre foncier, pour incorporer cette parcelle à notre territoire communal. Le « Creuson » forme de nouveau la limite entre Collex et Versoix.

## **Etat-Civil**

Les fonctions d'officiers d'Etat civil ont été exercées par le Maire, M. Bornet et M. Garcin. Il a été enregistré 15 naissances et 14 décès dans le territoire de la commune. (Les naissances à la Maternité et les décès survenus à l'Hôpital ne figurent pas dans ces chiffres.) 17 mariages ont été célébrés.

## **Salle des Réunions**

Pendant quelques années, nous accordions à certaines sociétés de la commune la gratuité de la Salle pour l'organisation d'une soirée. La difficulté de faire bénéficier toutes les sociétés

de cette mesure nous a fait revenir à un tarif uniforme et vous avez adopté un nouveau règlement.

Des réparations ont été effectuées aux décors et le plafond de la scène a été lambrissé.

## **Cimetière**

De nombreuses concessions ont été accordées cette année. Pour le moment, le cimetière semble suffisant ; mais la question de son agrandissement préoccupe la Mairie, qui ne perd pas la question de vue.

## **Quai**

Les enrochements ne résistant pas à la vague dans la partie la plus exposée de la jetée, nous avons mis à exécution le projet d'établir un pilotage pour retenir les blocs. Cet essai semble être concluant.

## **Vieux-Port**

Vous avez accordé, à bien plaisir, à MM. Stetter et Mirabaud, l'autorisation de construire deux passerelles à Port-Choiseul. M. Gunning a été autorisé d'autre part, par l'Etat, à établir un débarcadère sur terrain cantonal.

Il reste des boucles à louer pour amarrer les petits bateaux.

## **Commission taxatrice**

*Commission taxatrice.* — Arrivée à la fin de son mandat en même temps que le Conseil municipal, la Commission taxatrice a été renouvelée comme suit :

Nommés par la Mairie : MM. Ramseyer, maire ; L. Garcin, secrétaire.

Nommés par le Conseil municipal : MM. P. Bordier ; H. Dutoit, A. Wurst.

Nommés par le Conseil d'Etat : MM. J. Favarger ; E. Piccot.

Cette Commission examine, en vertu de la loi, les déclarations d'impôts et les recours contre la taxation. Elle a constaté qu'un grand nombre de déclarations sont mal établies et elle engage les contribuables, dans leur propre intérêt, à se faire aider dans l'établissement de leur bordereau par l'une des personnes ci-dessus, au bénéfice du secret.

## Dons et legs

Le legs du Dr David, ancien maire de Versoix, a été utilisé pour l'achat d'une jolie pendule qui orne la salle de la Mairie.

## Allocations

Les subventions suivantes ont été accordées :

Société des Bains . . . . .	Fr. 325 —
Société fédérale de gymnastique »	400 —
Fanfare . . . . .	» 400 —
Société des amis-gymnastes . . .	» 300 —
Société de sauvetage . . . . .	» 80 —
Sage-femme . . . . .	» 150 —
Croix-Rouge . . . . .	» 10 —
Union avicole . . . . .	» 10 —
Total . . . . .	<u>Fr. 1,675 —</u>

## Emprunt de 1887

En décembre 1927, la commune a remboursé la dernière annuité de l'emprunt de 1887 au montant de 275,000 fr. Cet emprunt avait servi à payer de grands travaux, entre autres l'Ecole et le Quai. Cette dette a pesé lourdement pendant 40 années sur les budgets communaux. Les administrations qui se sont succédé à la Mairie n'ont pas osé proposer de nouvelles dépenses et, longtemps, des travaux urgents ont dû être différés. C'est avec un sentiment de soulagement que nous voyons cette dette éteinte. Les budgets futurs en seront plus faciles à équilibrer et, sans recourir à de nouveaux emprunts, il nous sera loisible d'étudier des travaux de grande envergure que nous pourrons payer avec nos ressources courantes. C'est cette pensée qui vous a inspirés, lorsque vous avez maintenu à 18 le taux des centimes additionnels, et que vous avez décidé la création d'un *fonds pour travaux d'édilité*.

## Emprunt de 1911

Il est dû à la Caisse d'Epargne, au 31 décembre 1927, 24,434 fr. 70.

## Compte de dépôt

Ce Compte soldait, au 31 décembre 1926, par . . .	Fr. 2,864 15
Boni 1926 . . . . .	» 7,941 40
Intérêt 4 % . . . . .	» 145 20
	<hr/>
	Fr. 10,950 75
Payé pour travaux Route de La Bâtie :	
Egout et réfection chemin de St-Loup . . . . .	» 8,608 85
	<hr/>
Solde à nouveau . . . . .	Fr. 2,341 90
Auquel il convient d'ajouter le boni de 1927 . . .	» 15,161 79
	<hr/>
Situation au 31 décembre	<u>Fr. 17,503 69</u>

## Dette communale

au 31 décembre 1927

Emprunt 1911 à 4 % . . . . .	Fr. 24,434 70
Compte électricité (Ville de Genève 4 %) . . . . .	» 27,196 10
	<hr/>
Total	Fr. 51,630 80
Solde créancier du Compte de Dépôt	Fr. 2,341 90
Versement du boni de 1927 . . . . .	» 15,161 79
	<hr/>
Dette au 31 décembre	<u>Fr. 34,127 11</u>

La situation des finances de la commune s'améliore d'année en année. Elle nous permettra de faire des travaux qui s'imposent depuis longtemps et dont quelques-uns sont déjà prévus au budget de 1928. Versoix prend de l'importance. Sachons prévoir l'avenir si nous voulons attirer les habitants. Offrons-leur une commune attrayante et confortable et, tout en restreignant les dépenses inutiles, n'hésitons pas à dépenser largement quand il s'agit de l'hygiène et du bien-être de la population.

Il me reste, en terminant ce rapport, à adresser mes remerciements à M. Mundingier, qui a fourni une très grosse activité comme adjoint délégué aux routes et aux travaux, et à M. Bor-net, qui m'a secondé dans les affaires délicates de la police.

J'exprime enfin à M. Garcin, secrétaire, toute ma gratitude pour son activité inlassable et pour la façon consciencieuse dont il remplit sa tâche.

Versoix, le 22 mai 1922.

Ch. RAMSEYER, maire.

## GÉRANCE DES FONDS SPÉCIAUX

### 1. — Prix Adrien Lachenal

Somme en carnet d'épargne au Comptoir d'Escompte de Genève, au 31 décembre 1927, Fr. 522.—.

### 2. — Fondation Pierre Bordier

19 élèves ont obtenu le carnet d'épargne annuel, au montant de Fr. 15.80 chacun.

### 3. — Fonds de courses scolaires

Somme en livret d'épargne au Comptoir d'Escompte de Genève, au 31 décembre 1927, Fr. 5,051.85.

### 4. — Fonds du Cimetière

Somme en livret de dépôt à la Banque de Dépôts et Crédits de Genève, au 31 décembre 1927, Fr. 4,767.25.

### 5. — Fonds de bienfaisance

Solde au 31 décembre 1926 . . . . . Fr. 6,026 50

*Recettes :*

Don de M. Tchamkerten . . . . .	»	10	—
Don de M. Salmanowitz . . . . .	»	125	—
1/3 du produit de naturalisation . . . . .	»	166	65
1/2 du produit du tronc salle des mariages . . . . .	»	24	40
Divers . . . . .	»	6	—
Intérêts au 31 décembre 1927 . . . . .	»	260	05

Fr. 6,618 60

*Depenses :*

Passade . . . . .	Fr. 177	70
Secours . . . . .	»	244 05
Utilisation du legs du Dr David, ancien maire . . . . .	»	380 50
	»	802 25

Solde au 31 décembre 1927 . . . . . Fr. 5,816 35

### 6. — Fonds d'Edilité

*créé par Arrête municipal du 25 novembre 1927*

Au budget de 1928, il est prévu un premier versement de Fr. 6,000.—.

## **Rapport de la Commission de Vérification des comptes**

La Commission des finances a vérifié, les 10 et 11 mai, les comptes de l'exercice 1927. Elle a reconnu la régularité des écritures et propose au Conseil de les approuver, en y joignant des remerciements à M. Ramseyer, maire, pour sa bonne gestion financière, et à M. Garcin, secrétaire, pour la parfaite tenue des livres.

Armand WURST, rapporteur.

---

# BUDGET

## Etat des Recettes et des Dépenses de la

### RECETTES

Nature des Recettes	Recettes effectuées
Impôt sur plus-value immobilière (Loi du 24 Mars 1923)	Fr. 3,590 —
Produit taxe professionnelle fixe (Loi du 24 Mars 1923)	» 9,631 90
50 % de la taxe sur les ventes volontaires . . . . .	—
1/3 de la finance de naturalisation à verser au fonds communal de bienfaisance . . . . .	» 166 65
Part de la commune dans la répartition de la taxe sur les compagnies d'assurances . . . . .	» 613 40
50 % de la finance sur les permissions spéciales pour cafés . . . . .	» 259 —
Centimes additionnels . . . . .	» 43,007 94
Répartition annuelle de la Caisse Hypothécaire . . . . .	» 4,905 —
Produit des locations des bâtiments et emplacements	» 3,710 90
Produit des acensements des fonds communaux . . . . .	» 350 —
Amendes perçues par la Mairie . . . . .	» 930 —
Produit des concessions au cimetière . . . . .	» 3,100 —
Recettes éventuelles . . . . .	» 759 05
Produit de l'Etat Civil . . . . .	» 288 50
Allocation de l'Etat pour entretien des routes communales de 1re classe . . . . .	» 1,337 85
Remboursement par l'Etat pour l'éclairage du hameau de Sauvernier . . . . .	» 116 —
Redevance des propriétaires de fontaines . . . . .	—
Vente de bois . . . . .	» 810 —
Pompes funèbres . . . . .	» 974 30
Boni sur curage du canal . . . . .	» 511 05
Fontaines du canal . . . . .	» 2,837 50
Boni sur Services industriels, gaz . . . . .	» 3,077 15
Assurance scolaire, subvention fédérale . . . . .	» 18 —
Allocation destruction des hannetons . . . . .	» 3 45
Total des Recettes . . . . .	Fr. 80,997 64

---

Total des Recettes . . . . .	Fr. 80,997 64
Total des Dépenses . . . . .	» 65,835 85
Excédent des Recettes	Fr. 15,161 79

# ORDINAIRE

Commune de Versoix pour l'année 1927

## DÉPENSES

Nature des Dépenses	Dépenses effectuées
Impôts fonciers . . . . .	Fr. 82 40
Assurances des bâtiments communaux contre l'incendie . . . . .	» 106 65
Frais de bureau et petite caisse . . . . .	» 831 05
Traitement du Secrétaire de la Mairie . . . . .	» 2,500 —
Registres et formules, imprimés, fournis par le Département de l'Intérieur et reliure . . . . .	» 36 75
Frais d'affichage . . . . .	» 10 —
Indemnité à l'Inspecteur du bétail, part de la Commune . . . . .	» 105 —
Frais de régie du cimetière . . . . .	» 984 55
Entretien des fontaines et canal . . . . .	» 1,588 85
Secours contre l'incendie . . . . .	» 1,163 45
Reparation et entretien des chemins communaux . . . . .	» 9,936 45
Fermage de la voirie, enlèvement des immondices . . . . .	» 1,500 —
Fourniture d'eau . . . . .	» 1,494 —
Eclairage des routes et chemins . . . . .	» 1,535 35
Entretien des bâtiments communaux . . . . .	» 5,159 25
Chauffage des bâtiments communaux . . . . .	» 2,334 80
Eclairage des bâtiments communaux . . . . .	» 221 15
Entretien et renouvellement du mobilier des Ecoles . . . . .	» 537 25
Traitement des concierges des Ecoles et de la Mairie . . . . .	» 1,350 50
Part de la commune dans le traitement des fonctionnaires de l'Instruction publique . . . . .	» 846 35
Entretien et renouvellement de la Bibliothèque . . . . .	» 267 70
Fête des Ecoles . . . . .	» 1,018 —
Abonnement au téléphone . . . . .	» 239 30
Amortissement de la dette communale (Emprunt) . . . . .	» 16,313 20
Intérêts de la dette communale (Emprunt) . . . . .	» 560 —
Dépenses imprévues . . . . .	» 612 10
Part de la Commune dans le traitement du Garde rural . . . . .	» 200 —
Frais pour l'Etat-Civil . . . . .	» 97 30
Assurance scolaire . . . . .	» 62 35
Traitement des employés . . . . .	» 7,140 —
Assurance accidents cantonniers, ouvriers, pompiers et responsabilité civile . . . . .	» 355 25
Allocations diverses . . . . .	» 1,675 —
Versement au fonds communal de bienfaisance (naturalisation) . . . . .	» 166 65
Reconstitution du fonds du cimetière . . . . .	» 500 —
Frais de notaires et géomètres . . . . .	» 202 50
Destruction des hannetons . . . . .	» 5 20
Enrochement du quai . . . . .	» 788 —
50 % taxes supplémentaires sur les cafés à rembourser . . . . .	» 129 50
Gondronnage des chemins . . . . .	» 3,000 —
Indemnité du Garde pour bicyclette . . . . .	» 180 —
Total des Dépenses . . . . .	Fr. 65,835 85

## TABLE DES MATIÈRES

---

	<i>Pages</i>
Statistique . . . . .	4
Chemins . . . . .	6
Goudronnage . . . . .	7
Bâtiments . . . . .	7
Ecole enfantine . . . . .	7
Lavoir de Versoix-la-Ville . . . . .	8
Eclairage électrique . . . . .	8
Secours contre l'incendie . . . . .	8
Bibliothèque . . . . .	9
Concierge des Ecoles . . . . .	9
Ecoles (statistique) . . . . .	10
Ecole de Chavannes . . . . .	11
Courses scolaires . . . . .	11
Cinéma scolaire . . . . .	11
Conférences . . . . .	11
Canal . . . . .	12
Eau potable . . . . .	12
Rectification de frontière . . . . .	12
Etat-Civil . . . . .	12
Salle des réunions . . . . .	12
Cimetière . . . . .	13
Quai . . . . .	13
Vieux-Port . . . . .	13
Commission taxatrice . . . . .	13
Dons et Legs . . . . .	14
Allocations . . . . .	14
Emprunt de 1887 . . . . .	14
Compte de dépôt . . . . .	15
Dette communale . . . . .	15
Fonds spéciaux . . . . .	16
Rapport des Vérificateurs des comptes . . . . .	17
Budget . . . . .	18

---

## SERVICE DU PORT

En vertu du règlement du 10 février 1920, Messieurs les patrons de barques amenant des marchandises au port de Versoix-Bourg sont tenus, à l'arrivée de chaque barque et avant tout déchargement, de s'annoncer à la Mairie.

## BAINS

Il est interdit de se baigner au Vieux-Port les dimanches et jours fériés.

## INHUMATIONS

Il est rappelé que lors de tout décès, il faut s'adresser immédiatement à la Mairie, laquelle se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

Les inhumations ne sont pas autorisées entre 11 h. et 14 h.

Pour les inhumations, à Versoix, de personnes décédées à l'Hôpital ou à la Maternité, s'adresser directement à la maison Murith, entreprise de pompes funèbres, rue des Chaudronniers, Genève (téléphone Stand 01.21).

## CIMETIÈRE

Le règlement est à la disposition de toute personne qui en fera la demande. (Coût : fr. 0.50.)

Les porte-couronnes sans toiture, de 1 m. 50 de haut, au maximum, sont seuls autorisés.

Il est recommandé de planter des arbustes sur les tombes.

Aucun entrepreneur n'est autorisé à placer un monument (avec ou sans entourage) sur une tombe s'il n'est pas muni d'une déclaration que la famille lui aura remise de la part de la Mairie. L'autorisation n'est pas accordée avant un délai de dix mois après l'inhumation.

Concierge officiel . . . . M. Osbeck, Henri.

Fossoyeur officiel . . . . M. Pichon.

## ROULEAU COMPRESSEUR

Le rouleau communal est loué, à raison de 10 fr. par jour.

## LOGIS-PENSION

La Mairie croit devoir rappeler que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à une personne, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police.

Tout tenancier doit exiger de ses pensionnaires non seulement qu'ils soient en règle avec le bureau des permis de séjour, mais qu'ils soient encore en possession d'un acte de naissance.

**TOUT LOGEUR DOIT AVOIR SON NOM INSCRIT SUR SA PORTE EN LETTRES GRANDES ET BIEN APPARENTES.**

## PÊCHE

L'art. 14a du règlement de police sur la pêche, du 3 décembre 1920, interdit toute l'année la pêche à 30 mètres au-dessus et à 30 mètres au-dessous d'un barrage dans la Versoix.

## FOUILLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

## ENSEIGNES. — AFFICHES-RÉCLAMES

Un règlement du Conseil d'Etat du 27 juin 1922 stipule que nul ne peut apposer ou peindre une réclame commerciale sans en avoir reçu une autorisation de l'Autorité communale.

Les demandes d'autorisation, sur papier timbré, accompagnées d'un croquis indiquant les dimensions, la nature, la couleur et le texte de la réclame, ainsi que son emplacement, doivent être adressées à la Mairie.

L'autorité communale transmet les demandes avec son préavis au Département des Travaux publics.

Après décision de ce Département, l'autorité communale délivre les autorisations nécessaires.

## LÉGALISATIONS

La Mairie ne légalise que les signatures apposées en sa présence. (Exception est faite pour celles de MNL les Médecins de Versoix.) Coût : 1 fr.

## ÉMOLUMENTS DE MAIRIE

Certificat de vie, 1 fr.

Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.

Déclarations diverses, 1 fr.